

30

Commission permanente

Séance du 27 mars 2023



Rapporteur : Mme ROUX

47835

40 - Ressources humaines

## Renouvellement du marché public Insertion d'annonces d'offres d'emplois pour le compte du Département d'Ille-et-Vilaine

Le lundi 27 mars 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme MESTRIES)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h15.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la commission permanente ;

## Exposé :

Depuis plusieurs années, afin d'assurer une visibilité renforcée de ses offres d'emplois, au regard de la diversité des métiers existants dans la collectivité, le Département a recours à des supports de diffusion complémentaires à son propre site Internet et à celui du centre de gestion d'Ille-et-Vilaine.

Cette prestation nécessitant la passation d'une procédure de marché public, le Département a conclu un accord cadre avec la société PRECONTACT, lequel arrive à expiration en octobre 2023.

Une nouvelle consultation doit donc être lancée par voie d'appel d'offres ouvert.

Cet accord cadre à bons de commande mono-attributaire comportera un minimum annuel de commande estimé à 25 000 € HT et un maximum annuel estimé à 150 000 €. Ce nouvel accord-cadre sera conclu pour une durée d'un an, reconductible au maximum trois fois. Le montant maximum total estimé pour toute la durée potentielle du marché public (quatre ans), est donc de 600 000 € HT.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget du service recrutement mobilité, en fonctionnement, sur le chapitre 011, fonction 0202, nature 6231, code service P 525.

## Décide :

- d'autoriser le lancement de l'appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un accord cadre dont le montant maximum annuel est fixé à 150 000 € HT pour l'insertion d'annonces d'offres d'emplois ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec l'entreprise désignée par la Commission d'appel d'offres.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 mars 2023

ID : CP20231170

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation